

# DEMANDES D'OPERATIONS A LA CSA ET AUX PROGRAMMES NATIONAUX

## NOTE A L'ATTENTION DES PROPOSANTS

Dans un souci de clarification et de simplification des procédures existantes, l'INSU, sur proposition de la CSA et des Programmes nationaux, a procédé à plusieurs modifications des formulaires de demandes.

### 1. Formulaire commun

Il y a désormais un formulaire commun aux opérations de la CSA et aux demandes aux Programmes nationaux (hors le programme interdépartemental Astroparticules). Les Actions spécifiques conservent quant à elles leur formulaire propre. Le choix entre les différents types de demandes à la CSA (NOU, R&D, ENG, MAN, JOU) ou aux PNs se fait en cochant la case correspondante dans le formulaire.

Le choix de la catégorie dont relève la demande sera fait par le proposant sur la base des indications suivantes:

#### CSA:

-CSA/JOU: Jouvence des moyens nationaux de l'INSU (Réseau Temps-Fréquence, CDS, OHP-T193, TBL); opérations engagées ou nouvelles.

-CSA/MAN: Remplacement ou amélioration d'un matériel générique existant. La MAN est désormais divisée en deux catégories, Informatique et Instrumentation; opérations engagées ou nouvelles.

-CSA/ENG: Opérations pour lesquelles l'INSU a donné un financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D).

-CSA/NOU: Opérations pour lesquelles l'INSU n'a pas donné de financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D).

-CSA/R&D: Opération de R&D (engagée ou nouvelle).

#### PNs:

-Opérations scientifiques ciblées;

-Exploitation scientifique des moyens lourds et des télescopes nationaux (\*);

-Actions d'animation, fonctionnement, accompagnement des équipes ;

A titre indicatif, le budget total INSU (non consolidé, intégré sur la durée du projet ) d'une opération soumise à un PN ne devrait pas dépasser la moitié du budget annuel du PN. Les opérations plus lourdes devront être demandées à la CSA, leur accompagnement scientifique devant être demandé aux PNs. Les dossiers seront le cas échéant envoyés aux PNs et/ou aux ASs pour expertise scientifique.

(\*) Note : les formulaires de demande de temps sur des T2m restent inchangés.

### 2. Résumé

Chaque formulaire est précédé d'un résumé de 3 pages qui sera communiqué à tous les membres de l'instance d'évaluation (CSA ou Conseils scientifiques des PNs). Une demande de financement comprend la fiche abrégée et le formulaire complet.

### **3. Coûts consolidés et estimation des coûts en matériel**

Dans le cas des opérations instrumentales, il est demandé aux proposant d'évaluer systématiquement les coûts consolidés des opérations qu'ils proposent. Cette estimation sera faite à partir de la liste des personnels impliqués dans la demande et de leurs équivalents temps-plein (ETPs). Une fiche explicative sera disponible sur le site web de l'INSU pour l'évaluation des coûts consolidés.

Pour les demandes d'achat de matériel d'un coût supérieur à 10 kE, il sera demandé de fournir un devis.

### **4. Demandes à la Division Technique**

Les demandes d'opération à la CSA et aux PN indiquent si elles sont accompagnées d'une demande à la DT.

Les formulaires de demande à la DT sont inchangés.

Note : la CSA examinera l'ensemble des demandes de soutien à la DT relevant de l'astronomie.

### **5. Priorités des laboratoires**

Dans le cas des opérations mi-lourdes (CSA et opérations PN impliquant un investissement important en personnel), il est demandé aux directeurs de laboratoire d'afficher les priorités de leur unité dans le tableau récapitulatif final des opérations INSU (CSA et PN).